



Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes
et l'autonomisation des femmes

Commission : ONU FEMMES

THÈME 2: Promouvoir l'égalité juridique des sexes en renforçant les droits des femmes et des filles

ONU Femmes a été créée en 2010, dans le but d'améliorer les conditions de vie des femmes. Avec cet Objectif de Développement Durable (ODD 5), nous cherchons à promouvoir l'égalité des sexes dans le monde. Il semble important de rappeler que l'égalité juridique porte non seulement d'un point de vue pénal mais aussi professionnel : une femme, à poste et compétences égales, doit pouvoir gagner autant que son homologue masculin. C'est non seulement un droit fondamental à la personne ; mais aussi un fondement à acquérir pour un monde pacifique, prospère et durable.

Nous sommes aujourd'hui à la moitié du chemin dans l'objectif de 2030. Alors que les objectifs avançaient correctement, la pandémie de Covid-19 nous a fait reculer au point que nous sommes aujourd'hui moins avancés que lors de notre prise de décision en 2015. Le nombre de féminicides en 2021 était de 143, contre 122 en 2015, soit une augmentation de près de 20%. Il est donc évident que nous nous devons de reprendre ces objectifs plus unis que jamais et redoubler d'efforts afin d'atteindre nos objectifs d'ici 2030. Avoir accès à l'autonomisation, c'est-à-dire ne plus dépendre d'un père ou d'un mari, permet à la femme de se développer et donc améliorer la productivité et la croissance économique. Il a déjà été prouvé que cette autonomisation est bénéfique à toute société. Par ailleurs, dans l'article premier de la déclaration universelle des droits de l'homme, il est écrit : « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits », phrase que nous aspirons à appliquer sans relâche.

Nous avons ainsi dégagé les cibles suivantes :

- Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles.
- Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique.

- Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect du droit interne.
- Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation.
- Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence et pratiques préjudiciables faite aux femmes et aux filles, y compris la traite, l'exploitation sexuelle et la mutilation génitale féminine.

Voici les objectifs clefs sur lesquels notre commission se concentrera durant l'édition 2023 du NUSAB. De plus, nous invitons chaque nation à entretenir entre elles des relations cordiales afin d'assurer l'efficacité lors des discussions.

Mesdames, Messieurs les délégués, voici, afin de vous avancer dans vos recherches, quelques ressources supplémentaires :

Site ODD 5 : <https://www.unwomen.org/fr/news/in-focus/women-and-the-sdgs/sdg-5-gender-equality>

Site ONU Femmes :
<https://www.unwomen.org/fr>

Journée internationale des femmes (ONU) :
<https://www.un.org/fr/observances/womens-day>

Journée internationale des femmes (Amnesty international) :
<https://www.amnesty.fr/focus/8-mars-journee-internationale-des-femmes>

La place des femmes en politique (observatoire des inégalités) :
<https://www.inegalites.fr/place-femmes-politique>

Mutilations génitales féminines (UNICEF) :
<https://www.unicef.org/fr/protection/mutilations-genitales-feminines>

Bureau international du travail (BIT) :
<https://www.ilo.org/global/about-the-ilo/who-we-are/international-labour-office/lang--fr/index.htm>

Susannah Munoz-Trejo :
Présidente de commission

Jules Le Guen :
Vice président de commission

Annaële Soulard :
Vice présidente de commission